



**Communications
de la Municipalité**

du 13 mai 2014 au 2 septembre 2014

La Municipalité décide

13 mai 2014

Passeport Vacances, du 11-12 et 13 août 2014

D'allouer une subvention d'un montant de Fr. 50.- par enfant habitant de la commune et prenant part au passeport vacances. Elle leur confirme également la mise à disposition gratuitement de la salle polyvalente et du couvert communal.

Léa Guyaz, 100ème anniversaire

De présenter ses meilleurs vœux à Mme Léa Guyaz, à l'occasion de son 100 ème anniversaire en lui remettant quelques friandises qui ponctueront cet agréable moment.

27 mai 2014

Propriétaires, révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT)

D'informer les propriétaires de parcelle sise à Lavey-Village que, suite à la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), les parcelles ne possédant aucune construction ou du moins un projet de construction, encourent un risque de restriction de construction, malgré leur situation actuelle en zone constructible. La Municipalité les invite donc à déposer rapidement un projet afin d'atténuer le risque que le terrain soit déclassé.

10 juin 2014

Département fédéral de la défense, de la protection et des sports, reprise de l'ouvrage militaire

De signer une réquisition de radiation concernant la reprise de l'ouvrage militaire, parcelle n°183.

24 juin 2014

Paroisse des 2 rives, révision de l'orgue du Temple protestant de Lavey-Village

D'accepter la proposition de la Paroisse des 2 rives concernant la prise en charge paritaire du montant de la révision de l'orgue qui s'élève à Fr. 17'000.-. Le montant de Fr. 8'500.- sera porté au budget de l'année 2016.

Musée historique du Chablais, soutien financier

De soutenir l'association du musée historique du Chablais à hauteur de Fr. 500.- à l'avenir.

Renonciation au chauffage à distance

De renoncer au projet de chauffage à distance qu'elle étudie depuis 2009 en marge du projet de géothermie profonde AGEPP.

8 juillet 2014

Jubilé abbatial - 1500 ans en 2015 - Abbaye de Saint-Maurice

De soutenir à hauteur de Fr. 5'000.- le jubilé abbatial destiné à marquer les 1'500 ans de la fondation de l'Abbaye de Saint-Maurice. Son activité ininterrompue pendant 15 siècles fait de l'Abbaye le plus ancien monastère d'Occident.

5 août 2014

Justice de Paix du district d'Aigle, mise à ban du Couvert des Amoureux sur la parcelle No 774

De transmettre à la justice de paix du district d'Aigle les documents nécessaires pour l'instauration d'une mise à ban pour l'utilisation du Couvert des Amoureux. Cette procédure a pour but d'interdire l'utilisation du Couvert des Amoureux en l'absence d'une permission délivrée par l'administration communale sous forme de location.

Mme Kelly Ecuyer, participation à la 15ème Gymnastrada

D'allouer la somme de Fr. 500.- à Mme Kelly Ecuyer pour sa participation à la 15ème Gymnastrada.

OSEO Vaud, construction d'un futur centre de formation et d'insertion socioprofessionnelle

D'allouer la somme de Fr. 500.- à OSEO Vaud pour la construction de leur futur centre de formation et d'insertion socioprofessionnelle à Vevey.

19 août 2014

Forces Motrices de l'Avançon SA, remplacement de l'éclairage public

De porter à la connaissance des Forces Motrices de l'Avançon SA qu'elle a décidé de leur adjuger les travaux de remplacement de l'éclairage public sur le pont reliant Lavey à St-Maurice selon leur offre de Fr. 10'907.70 (TTC).

Contrat d'exploitation pour les forêts privées

De signer les contrats d'exploitation, pour les forêts privées, avec M. Pierre-André Vacheron (parcelle No 798), MM. André et René Ansermet (parcelles No 794 et 795), MM. Manuel Rodriguez, Sébastien Rodriguez et Mme Rodriguez Sarah (parcelle 797), M. Christian Echenard et Mme Sandra Charbonnet (parcelle 799) et Mmes Damaris Centanni et Mohira Centanni (parcelle 396). Ces parcelles sont des forêts de protection et nécessitent un entretien. La Municipalité s'engage à exécuter ces travaux qui seront financés par la vente du bois récupéré ainsi que par les subventions cantonales.

Fédération Suisse des parlements des jeunes, easyvote

D'abonner ses jeunes citoyens de 18 à 25 ans à la brochure easyvote afin de les aider à mieux comprendre les votations. Une brochure explicative sera envoyée avant chaque votation.

La Municipalité prend acte

13 mai 2014

Cession de l'Etat de Vaud de la parcelle 482 de la Commune de Lavey-Morcles

De l'acte de la cession instrumenté le 5 mai 2014, à titre gratuit, en faveur de la Commune de Lavey-Morcles concernant la parcelle 482, d'une surface de 398 m2, anciennement propriété de l'Etat de Vaud.

10 juin 2014

Service du développement territorial, contribution des communes à la révision du Plan directeur cantonal

D'une lettre du service du développement territorial l'invitant à établir, au plus tard d'ici au 31 octobre 2014, le bilan des réserves en zone à bâtir (d'habitation et mixte). Il permettra de vérifier la conformité du projet de territoire cantonal aux nouvelles exigences fédérales.

24 juin 2014

Etude d'Avocats Haldy Conod Marquis et Leuba, impôt sur les divertissements

D'une lettre de Me Jacques Haldy qui l'informe de la décision du Tribunal fédéral de rejeter le recours des Bains de Lavey SA contre l'impôt communal sur les divertissements 2013.

ECA, connexion eau potable entre Lavey et Bex

D'une lettre de l'ECA qui accepte d'allouer une participation financière de Fr. 326'058.-, pour le raccordement en eau potable entre Lavey et Bex, dont la répartition des coûts est la suivante :

- | | | |
|---|-----|-----------|
| - - La commune de Lavey-Morcles pour un montant de | Fr. | 165'097.- |
| - - La commune de Bex pour un montant de | Fr. | 11'039.- |
| - - Les Services Industriels de Lausanne pour un montant de | Fr. | 149'922.- |

8 juillet 2014

Police cantonale, mise en place d'un répondant de proximité

D'un email de M. Christian Agassis, adjudant, qui lui transmet la lettre de la Police cantonale concernant la mise en place d'un répondant de proximité. A partir du 1er juillet 2014, le sergent Bernard Chaperon, stationné au poste de Vevey, sera son interlocuteur privilégié.

Forces Motrices de l'Avançon SA, recharge véhicule électrique

D'une lettre de la société des Forces Motrices de l'Avançon SA qui l'informe de l'installation d'une borne pour la recharge des véhicules électriques à Bex. La borne est opérationnelle et permet de recharger deux voitures simultanément.

ARASAPE, réseau d'accueil familial du jour "Enfants Chablais"

D'une lettre de l'ARASAPE qui l'informe que Mme Mélanie Jeanneret est autorisée à recevoir simultanément 3 enfants de 14 semaines à 12 ans et 3 enfants en âge de scolarité obligatoire pendant la période scolaire pour une durée de 5 ans, à savoir du 25 juin 2014 au 24 juin 2019.

3ème correction du Rhône, optimisation PA-R3 dans le secteur de Lavey

D'une lettre de M. Michel Noez, Directeur Chablais de la 3ème correction du Rhône, qui l'informe que la station d'épuration de Lavey-Morcles et St-Maurice se trouve bien en zone inondable et dans le plan d'emprise de la 3ème correction du Rhône. Elle l'informe également que le principe de participation aux frais de déplacement de la STEP a été validé par l'OFEV.

5 août 2014

Direction générale de l'environnement, révision du règlement d'application de la loi vaudoise sur l'énergie

D'une lettre de la direction générale de l'environnement qui l'informe que le Conseil d'Etat a décidé de différer l'entrée en vigueur de la révision du règlement d'application de la loi vaudoise sur l'énergie prévue pour le 1er août 2014 au 1er février 2015. Toutefois afin de faciliter la transition, il est préférable, d'inciter les maîtres d'ouvrage à déposer leur demande de permis sur la base du règlement révisé dès le 1er août 2014.

UCV, consultation fédérale : révision partielle de la loi sur la TVA

D'un e-mail de Mme Ana Isabel Petrovic, juriste de l'UCV, qui lui transmet quelques informations sur la révision partielle de la loi sur la TVA qui pourrait toucher les commune sur :

- La simplification pour les collectivités publiques : exclusion du champ de l'impôt des prestations fournies entre collectivités publiques.
- L'imposition à la TVA de toutes les places de stationnement.

AVASAD, Association vaudoise d'aide et de soins à domicile, contribution communale 2015

Que le montant perçu par habitant pour l'association vaudoise d'aide et de soins à domicile sera de Frs. 84.50 en 2015.

